



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rouen, le 04/06/2018

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE ROUEN

53 avenue Gustave Flaubert

CS50500

76005 ROUEN CEDEX

Téléphone : 02.35.58.35.00

Télécopie : 02.35.58.35.03

E18000061 / 76

Monsieur le Président  
du SIAEPA de la Région de Sigy en Bray  
24 impasse du Moulin  
76780 SIGY EN BRAY

Greffe ouvert du lundi au vendredi de  
9h00 à 12h et de 13h30 à 16h30

Affaire suivie par : Patricia GENARD

☎ 02.35.58.35.05 ✉ : [patricia.genard@juradm.fr](mailto:patricia.genard@juradm.fr)

Dossier n° : E18000061 / 76

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Objet :** Projet présenté par le SIAEPA de la Région de Sigy en Bray relatif à la révision du zonage d'assainissement de la région de Sigy-en-Bray comprenant les communes de Argueil, Beaubec-la-Rosière, Bois Guilbert, Bois-Heroult, Bosc-Edeline, Buchy, Compainville, Fry, Hodeng Hodenger, La-Chapelle-ST-Ouen, La-Ferté-Saint-Simon, La-Hallotière, Le-Mesnil-Lieubray, le-Thil-Riberpré, Mauquenchy, Menerval, Mésangueville, Mesnil-Mauger, Rebets, Roncherolles-en-Bray, Sigy-en-Bray Saint-Lucien

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné M. Jean Pierre FERRAUD, directeur de projets retraité - courriel : [jp.ferraud@gmail.com](mailto:jp.ferraud@gmail.com), demeurant 1009 Rue de la Haie, BOIS GUILLAUME (76230) (tel : 02.35.59.67.27. ; portable : 06.82.17.73.53) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet. **COORDONNEES CONFIDENTIELLES**

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

  
Patricia GENARD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE ROUEN

04/06/2018

N° E18000061 /76

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 25/05/2018, la lettre par laquelle M. le Président du (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement) SIAEPA de la région de Sigy en Bray demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*Projet présenté par le SIAEPA de la Région de Sigy-en-Bray relatif à la révision du zonage d'assainissement de la région de Sigy-en-Bray comprenant les communes de Argueil, Beaubec-la-Rosière, Bois Guilbert, Bois-Heroult, Bosc-Edeline, Buchy, Compainville, Fry, Hodeng Hodenger, La-Chapelle-ST-Ouen, La-Ferté-Saint-Simon, La-Hallotière, Le-Mesnil-Lieubray, le-Thil-Riberpré, Mauquenchy, Menerval, Mésangueville, Mesnil-Mauger, Rebets, Roncherolles-en-Bray, Sigy-en-Bray Saint-Lucien ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : M. Jean Pierre FERRAUD est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à M. le Président du SIAEPA de la Région de Sigy en Bray et à M. Jean Pierre FERRAUD.

Fait à Rouen, le 04/06/2018

Le Président,

*J. Joecklé*

Jean-Louis JOECKLÉ

